

## AVIS D'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Pully soumet conjointement à l'enquête publique du 15 mai au 15 juin 2024 inclus :

**Le plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et son règlement, accompagnés pour consultation du rapport d'aménagement selon l'art. 47 de l'OAT ainsi que du rapport d'examen préalable des services cantonaux**

-

**La création de deux servitudes de passage public à pied et mobilité douce en faveur de la Ville de Pully sur la parcelle N°162**

-

**La désaffectation partielle des domaines publics N°21, 23 et 60**

-

**La décadastation partielle de la parcelle N°162**

Le dossier est consultable sur le site Internet de la Ville, sous la rubrique « *Actualités & infos* », puis « *Avis d'enquête* » et à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, chemin de la Damataire 13, à Pully.

Durant le délai d'enquête, les oppositions ou observations éventuelles doivent être formulées par écrit à la Municipalité sous lettre signature, ou consignées directement sur la feuille d'enquête du dossier.

**LA MUNICIPALITE**